

EG/OC Réf. 35345
Affaire suivie par Emilie GRONDIN



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Paris, le **04 SEP. 2017**

Lettre recommandée avec A.R. 1A 141 002 8665 3



Objet : Projet de révision arrêté du PLU de Drancy

Vos réf. : BBZ/JCL/YC/LS/BC/NR-2017-07-312

Monsieur le Président,

Par courrier du 7 juillet 2017, réceptionné le 20 suivant, vous avez adressé au SEDIF le dossier de révision arrêté du PLU de Drancy.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, les observations du SEDIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

P.J. : - observations du SEDIF,
- note d'alimentation en eau de la commune,
- plan du réseau d'eau potable.

Monsieur Bruno BESCHIZZA

Président

Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol

BP 10018

93601 AULNAY-SOUS-BOIS Cedex



1870

1871

1872

1873

OBSERVATIONS DU SEDIF

PREAMBULE :

Le SEDIF ne possède aucune installation en superstructure à Drancy, mais uniquement des canalisations de transport et de distribution enterrées.

I. Informations relatives à l'eau potable

Je vous propose de mettre à jour les informations concernant l'eau potable aux pages 20 et 78 du rapport de présentation (Etat initial de l'environnement) à partir des éléments ci-dessous :

L'EAU POTABLE

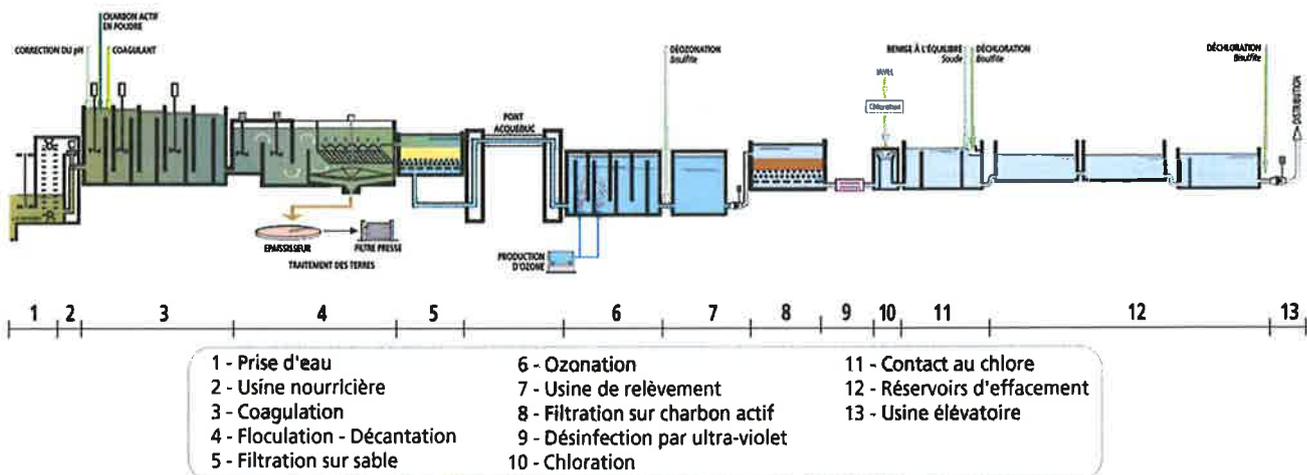
Sur le territoire de Drancy, le service public de l'eau potable est exercé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) auquel adhère l'Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol, compétent en eau potable depuis le 1^{er} janvier 2016. La mission du SEDIF consiste à assurer l'alimentation en eau potable de 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit près de 4,6 millions d'usagers. Au 1^{er} janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile-de-France en vertu d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans.

LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT

La commune de Drancy est alimentée en eau potable par l'eau de la Marne traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. En 2016, l'usine a produit en moyenne 269 000 m³/j avec une pointe à 344 328 m³ pour 1,68 million d'habitants de l'Est de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m³/j.

L'usine est équipée d'une filière biologique comprenant notamment une filtration sur sable et sur charbon actif en grains, une ozonation et un traitement aux ultra-violets. Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issus du milieu naturel.

Schéma de fonctionnement de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand

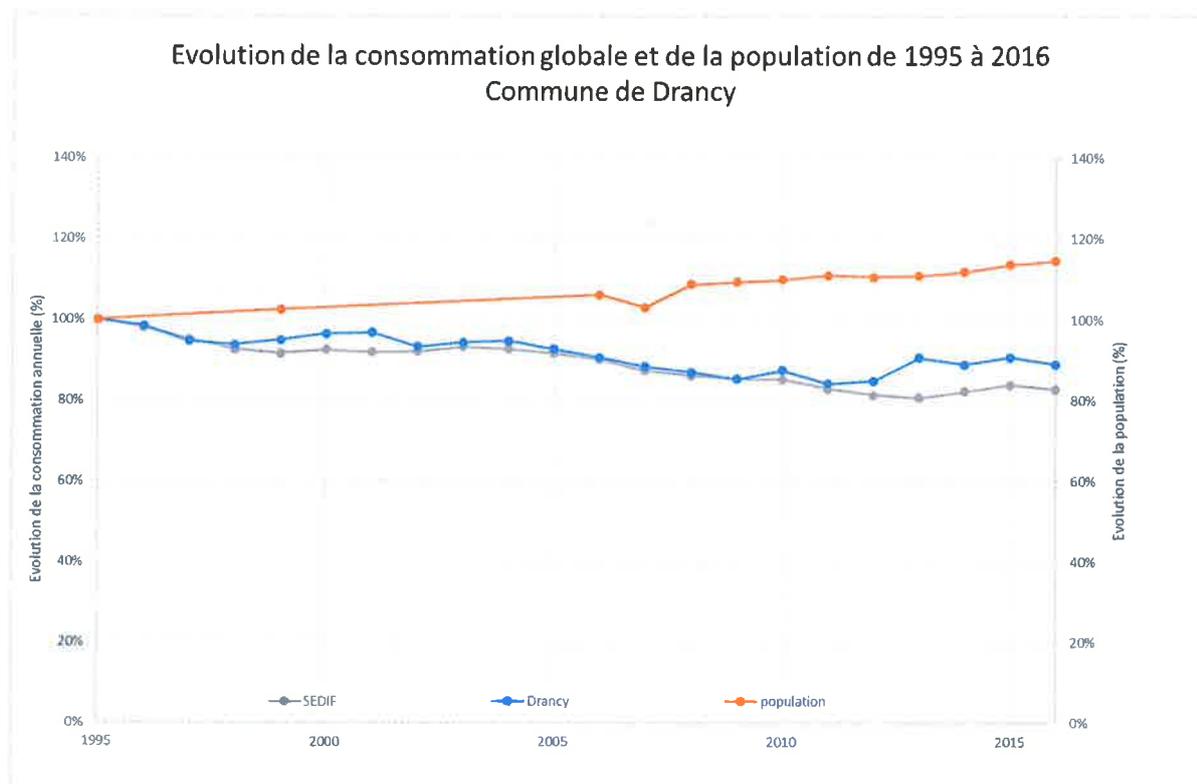


LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2016, un volume de 3 251 391 m³ d'eau potable a été distribué à 69 600 habitants grâce à un réseau de 119,8 kilomètres de canalisations.

Au 1^{er} janvier 2016, l'âge moyen du réseau de distribution était de 58,6 ans.

La commune de Drancy a connu depuis 1995 une baisse de sa consommation d'eau potable, suivant ainsi la tendance du SEDIF.



LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 87,42 % en 2016. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF a notamment intensifié l'effort de renouvellement des conduites dans son XV^{ème} Plan d'investissement pour la période 2016-2020.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) de 2014 à 2016 sont les suivants :

	2014	2015	2016
Drancy	0,15	0,11	0,20
SEDIF	0,12	0,15	0,14

TRAVAUX

> Opérations réalisées de 2014 à 2016

Opérations	Travaux réalisés
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF	2 222 ml
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage Veolia Eau d'Ile-de-France (opérations de voirie)	1 012 ml
Renouvellement du DN 500 mm en DN 300 mm « Bobigny-Aulnay » avenue Henri Barbusse	1 860 ml

> Opérations en 2017

Opérations	Linéaire prévu
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF	
Rues Albert David et Louis Greuzard, avenues des Martyrs de Châteaubriant et Alfred Bossu	264 ml
Rues de l'Argonne, du chemin des Dames, des Bois de Groslay et Louis Greuzard	426 ml
Avenue Henri Barbusse	103 ml
Avenue Alfred Bossu	175 ml
Avenue Castelnau, rues des Poilus, Emile Desprez et de la Madelon	389 ml
Rues du Chemin de Fer, Marconi et Hadj, chemin Latéral, avenue d'Aulnay	349 ml
Rues Georges Ducerf, Jean Soubiran, Roger Salengro, Mathilde Lapeyre et Berthe Tête	639 ml
Avenues Henri Barbusse et Honorine, rues Roger Gibrat, de l'Épargne, Charles Duc, Charles Sage, Raymond Bertout et Cormont	260 ml
Rue de l'Indépendance	140 ml
Cité Paul Bert, rue de la République	207 ml
Rues des Poiriers, des Pommiers, des Citronniers, Henri Langlois et du Jura	376 ml
Rue Jules Ferry et allée des Bengalis	278 ml
Rues André Sigonney et Ducoedic	179 ml

> Opérations futures

Opérations	Linéaire prévu (en ml)	Programmation des travaux
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF		
Impasse des Limites et avenue Jean Jaurès	119	2018
Rue Edouard Vaillant	505	2018
Rue des Rupins de Drancy	156	2018
Rues Saint-Stenay, Armand Carrel et Jules Védrières	375	2019
Rue du Docteur Albert Schweitzer	238	2020
Allée des Dahlias et des bouvreuils, avenue Henri Barbusse	662	2022
Rues Voltaire et Montesquieu	305	2022

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau potable à Drancy fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France. En 2016, le contrôle sanitaire sur la commune de Drancy a porté sur 145 échantillons prélevés en production et sur 61 échantillons prélevés en distribution.

L'eau potable distribuée en 2016 à Drancy a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (fluor, nitrates, aluminium...), à l'exception d'un dépassement en pesticides. L'eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par CARSO - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé) sur l'eau distribuée à La Courneuve, sont consultables sur le site internet de l'ARS <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

LE PRIX DE L'EAU

A Drancy, le prix de l'eau s'élève à 4,8838 euros TTC du m³ au 1^{er} janvier 2017 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, le prix du m³ relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes, ressort à 1,3703 € H.T. au 1^{er} janvier 2017 (réduction du prix intervenue le 01/01/2017. Au 01/01/2016, il était de 1,4722 € H.T.).

Le prix figurant sur la facture d'eau et payé par l'utilisateur, sur le territoire du SEDIF, couvre la facturation de deux services fournis aux abonnés et de cinq taxes :

- le premier poste de la facture concerne la collecte et le traitement des eaux usées sortant du domicile, pour 2,4510 € H.T. par m³,
- le traitement et la fourniture de l'eau potable jusqu'au robinet du domicile, assurés par le SEDIF, pour 1,3703 € H.T. par m³,
- les taxes des établissements publics de l'Etat intervenant dans le domaine de l'eau, à savoir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour trois d'entre elles, Voies Navigables de France (VNF) pour la quatrième, et enfin la TVA pour le compte de l'Etat, pour un total de 1,0625 € par m³.

La première et la dernière part ne relèvent pas de la responsabilité du SEDIF : leurs taux sont arrêtés par les organismes ou collectivités pour le compte desquels elles sont facturées (services d'assainissement, AESN, VNF, Etat pour la TVA) et les sommes perçues leur sont intégralement reversées.

La note relative à la situation générale de l'alimentation en eau de la commune de Drancy peut être insérée dans les annexes sanitaires du PLU.

Il conviendrait de remplacer le plan du réseau d'eau potable de la commune des annexes sanitaires par la version actualisée ci-jointe.

Enfin, la réutilisation des eaux pluviales étant évoquée dans les Orientations d'aménagement et de programmation (p19), le PADD (p18), le Rapport de présentation Etat initial de l'environnement (p78, p110-111), Choix retenus (p16), Incidences sur l'environnement (p5, 19, 25, 30, 34), il me paraît utile de rappeler à cet égard les contraintes suivantes :

- l'interdiction pour les communes et EPCI membres du SEDIF d'établir pour leur propre service des canalisations d'eau,
- l'interdiction de mettre en communication les réseaux de récupération d'eau de pluie ou de toute autre origine avec les réseaux d'eau potable, qui pourrait générer de graves problèmes sanitaires,
- l'obligation de mise en place de systèmes de sécurité (disconnecteurs contrôlables) lors de l'existence, dans une installation privée, d'un réseau d'eau non potable qui pourrait être en contact avec le réseau du SEDIF.

Je vous propose donc d'ajouter le texte suivant dans les paragraphes précités :

« La récupération et l'utilisation des eaux pluviales, ainsi que les eaux de toutes autres origines, doivent respecter les exigences de la législation et de la réglementation en la matière, notamment :

- *l'arrêté du 21 août 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, celui du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie, et la circulaire du 9 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du contrôle des ouvrages de prélèvement, puits et forage, des ouvrages de récupération des eaux de pluie ainsi que des installations privatives de distribution d'eau potable en application de l'arrêté du 17 décembre 2008,*
- *l'article 3.4 du contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable passé entre le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France SNC et les articles 18 et 21 du Règlement du service du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. »*

II. Projets de construction et d'aménagement

Compte tenu des opérations d'aménagement et de constructions projetées sur la commune, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie nécessitera l'adaptation (extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE DRANCY

La commune de Drancy est alimentée en eau potable par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Éléments statistiques en décembre 2016

La superficie est de 776 ha

La population est de 69 600 habitants

Le nombre d'abonnés est de 13 192

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 3 251 391 m³.

Situation géographique et topographique

La commune de Drancy est limitée au Nord par la commune du Bourget, à l'Est par celle du Blanc-Mesnil, au Sud par la commune de Bobigny et à l'Ouest par La Courneuve.

Son altitude est comprise entre les cotes 42 m et 50 m.

En conséquence, la commune de Drancy est alimentée en eau de 1^{ère} élévation dont le niveau piézométrique (hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique) est de 124, assurant ainsi une pression moyenne sur la ville de Drancy de 7,5 Bar.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune de Drancy est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, au niveau de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2016 un volume moyen de 269 000 m³/jour avec une pointe de 344 328 m³. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

Elle peut être alimentée en secours par les usines de :

- Choisy-le-Roi, qui a produit en 2016 un volume moyen de 313 000 m³/jour avec une pointe à 408 581 m³ pour 1,96 million d'habitants du Sud de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m³/jour,
- Méry-sur-Oise, qui a produit en 2016 en moyenne 152 000 m³/j avec une pointe à 209 907 m³ pour 850 000 habitants du Nord de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 340 000 m³/j.

Composition du réseau

L'alimentation de la commune de Drancy est assurée par l'usine de Neuilly-sur-Marne à partir :

- d'une conduite de 1 250 mm de diamètre, qui longe le sud de la commune en direction de La Courneuve en empruntant la RN 186, route de Stalingrad,
- d'une conduite de 600 mm, qui longe l'est de la commune par les voies Albert David, Mascottes, Clochettes, Colonel Fabien, Castelnau, franchit les voies de chemin de fer, et poursuit en direction du Bourget, par les voies Joseph Hénaff et Division Leclerc.

Depuis ces artères principales, des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 300 mm à 40 mm répartissent l'eau sur le territoire de la commune de Drancy.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Montreuil (cote trop plein 124) dont la capacité est de 185 500 m³.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile de France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - ouvrages généraux

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune de Drancy.

Réseaux secondaires

Les renforcements du réseau se feront au fur et à mesure du développement de programmes de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux ainsi que ceux liés la défense contre l'incendie de la commune.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 600 et 1 250 mm de diamètre traversent les parcelles figurant dans la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Ouvrages	Adresse de la propriété	Références cadastrales
Conduite Ø 800 mm tubée en Ø 600 mm	Voies ferrées SNCF - Ligne de la Plaine à Hirson - P.K. 11,655	
Conduite Ø 800 mm tubée en Ø 600 mm	Voies ferrées SNCF - Ligne Paris-Soissons - Gare Blanc Mesnil-Drancy	
Conduite Ø 1 250 mm	244 rue de Stalingrad	AS 112
Conduite Ø 1 250 mm	282 rue de Stalingrad	AS 119 - AS 141

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. : 0969 369 900.

Août 2017